



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 6 JUIN 2024

République Française Liberté - Égalité - Fraternité	<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
	<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
	<b>Nombre de présents :</b>	<b>30</b>
	<b>Convocations :</b>	<b>31 MAI 2024</b>

**Etaient présents :** M. Alexis RAGACHE, Maire, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Pierre JOSELIER, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Mme Camille FERET, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- M. Laurent FUSSIEN	Pouvoir à M. Clément THEODORE
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- M. Jean-Baptiste BARDET	Pouvoir à Alexis VERNIER

--ooOoo--

Monsieur Luc LESIEUR remplit les fonctions de Secrétaire.



**OBJET :** Renouvellement de la commission communale consultative de réattribution des biens acquis dans le cadre des procédures des biens en l'état d'abandon manifeste.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu les articles L2243-1 et suivants,  
 Vu l'article L411-1 du Code de l'Expropriation,  
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 novembre 2014 autorisant l'engagement de la procédure d'abandon manifeste,  
 Vu la délibération n°2017/67 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2017 créant la commission communale de réattribution des biens acquis dans le cadre des procédures des biens en l'état d'abandon manifeste,  
 Vu la délibération n°2020/51 portant renouvellement de la commission communale consultative de réattribution des biens acquis dans le cadre des procédures des biens en l'état d'abandon manifeste,  
 Vu la délibération n°2024/58 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2024 portant élection des nouveaux adjoints,

Considérant que la Ville a décidé de mettre en œuvre la procédure des biens en l'état d'abandon manifeste chaque fois que nécessaire,

Considérant que la Ville procède à la consignation de fonds publics auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, correspondants au montant déterminé par arrêté préfectoral pour l'expropriation du propriétaire défaillant,

Considérant que les conditions de réattribution sont cadrées par la loi et méritent une analyse transversale à même d'être réalisée par une commission communale spécifique,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler la commission communale consultative de réattribution des biens acquis dans le cadre des procédures des biens en l'état d'abandon manifeste et d'en valider la composition suivante :

- Monsieur le Maire
- Luc LESIEUR, Adjoint en charge de la propreté et du cadre de vie
- Hervé DEMORGNY, Adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat, des bâtiments municipaux et de l'énergie,
- Jean-Baptiste BARDET, Conseiller municipal,

-La Commission pourra avoir l'appui technique des agents suivants :

- Le Directeur Général des Services,
- Le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme,
- La Cheffe du Service Urbanisme,
- L'inspecteur de salubrité
- La Responsable foncière

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 1 abstention et 34 voix pour, en décide ainsi.**

**La délibération n°2024-95 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,  
 Pour extrait conforme,  
 Maire,  
 Conseiller Départemental,  
 Alexis RAGACHE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240606-2024-95-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Publication : 12/06/2024